

Référence : C.N.383.2019.TREATIES-IV.2.a (Notification dépositaire)

AMENDEMENT À L'ARTICLE 8 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE  
SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION  
RACIALE

NEW YORK, 15 JANVIER 1992

ÉTAT DE PALESTINE : ACCEPTATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 8 août 2019.

Le 9 août 2019

